

Législation relative à l'eau



Conformément à l'article 24,2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que, conformément à l'arrêté ministériel du 18 juillet 2024, réf. EAU/AUT/23/1095, GLB s.à r.l. est autorisés à la

Gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation de la distillerie Difrulux à Breidweiler

Le public peut prendre inspection du dossier et des plans afférents à la maison communale à Consdorf, pendant les heures d'ouverture ordinaires.

Fin affichage: 10 septembre 2024 inclusivement (40 jours)

Consdorf, le 01 août 2024 pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire communal, (contresign art. 74 loi communale)



